



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : BITU ACCRO

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Liant hydrocarboné utilisé pour la construction et l'entretien des chaussées.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : ITW Spraytec - Département ITECMA

Adresse : 5 bis, rue Retrou - 92600 Asnières sur Seine

FRANCE

Téléphone : +33.(0)1.40.80.32.32

Fax : +33.(0)1.40.80.32.30

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Peut déclencher une réaction allergique.

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Peut déclencher une réaction allergique.

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Étiquetage additionnel :

EUH208

Contient AMIDES, C8-22,N-[3-(DIMETHYLAMINO)PROPYL]. Peut produire une réaction allergique.

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Contient du :

Contient du EC

281-990-3

AMIDES, C8-22,N-[3-(DIMETHYLAMINO)PROPYL]. Peut déclencher une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Risques spécifiques

- Brûlure, projection, inhalation de vapeurs, action cutanée irritante.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Composition :

Identification	Nom	Classification	%
----------------	-----	----------------	---

CAS: 84082-43-9 EC: 281-990-3	AMIDES, C8-22,N-[3-(DIMETHYLAMINO)PROPYL]	GHS05, Dgr C H:314.1B-317 R: 43-34	0 <= x % < 1
----------------------------------	--	---	--------------

Autres données :

Nature chimique

Préparation : Emulsion aqueuse cationique de liant bitumineux

La phase aqueuse continue contient un émulsifiant composé d'amines salifiées par l'acide chlorhydrique. La phase dispersée est composée de bitumes, purs ou modifiés, éventuellement fluidifiés ou fluxés. La séparation des phases obtenues lors de son emploi, ou survenant accidentellement, s'appelle la rupture

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation :

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

En cas d'exposition à des concentrations importantes de vapeurs, de fumées ou d'aérosols, transporter la personne à l'air, la maintenir au chaud et au repos.

En cas de contact avec les yeux :

Laver immédiatement et abondamment à l'eau en écartant les paupières, pendant au moins 15 minutes et consulter un spécialiste

En cas de projection d'émulsion chaude, refroidir immédiatement et abondamment à l'eau en écartant les paupières, pendant au moins 5 minutes et transporter d'urgence en milieu hospitalier spécialisé.

En cas de contact avec la peau :

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

En cas de brûlure :

Refroidir immédiatement et rapidement avec beaucoup d'eau pendant au moins 20 minutes; enlever tout vêtement souillé ou éclaboussé à condition qu'il n'adhère pas à la peau.

Ne jamais tenter d'enlever le produit adhérent à la peau.

Transporter d'urgence en milieu hospitalier spécialisé.

En cas d'ingestion :

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

Se rincer la bouche avec un peu de lait ou d'eau pour calmer la partie affectée. Ne pas boire et ne pas faire vomir pour éviter tout risque de brûlures dans l'oesophage et la gorge.

Transporter d'urgence en milieu hospitalier.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

L'émulsion de bitume est un produit ininflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, refroidir à l'eau les récipients de stockage à proximité de l'incendie pour limiter les risques de fuite.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

- récupération : Contenir le produit, le récupérer et sabler si nécessaire les surfaces concernées

- élimination : Récupérer les déchets et les éliminer selon la réglementation en vigueur

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Mesures techniques :

- Prévention de l'exposition des travailleurs :

- Pour les utilisations où le produit est pulvérisé à l'aide d'une lance, il est recommandé de porter un masque protecteur et une combinaison isolante imperméable au produit.

- Porter les équipements appropriés définis en 8 avant tout mouvement de produit et en fonction des risques encourus.

Afin de réduire les risques d'accidents, concevoir les installations pour éviter les projections et les fuites.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

- Ne jamais ajouter de solvant (ou fioul, gazole, ...) destiné à faciliter les opérations en cas d'obstruction.

- Ne jamais souder ou tronçonner sur une citerne ou des tuyauteries vides non dégazées.

D'une façon générale, ne pas utiliser de feux nus à proximité des stockages sans avoir examiné les risques encourus et pris les précautions correspondantes.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la section 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Précautions

- ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant les mouvements et l'utilisation du produit.

Lors des mouvements de produits

- Pour le transfert, procéder par ASPIRATION à l'aide des pompes de réception. NE JAMAIS PROCEDER PAR REFOULEMENT DANS UN FLEXIBLE pour éviter les conséquences d'un éclatement éventuel.

- Ne pas transvaser avec des flexibles passant par un trou d'homme ou un orifice non prévu à cet effet.

- Ne pas charger en pluie pour éviter la formation de mousse.

- Ne pas introduire d'émulsion dans une citerne contenant un produit dont la température excède 100 °C.

Conseils d'utilisation

- N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries, ..., résistant aux bitumes chauds et aux hydrocarbures.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Les installations destinées à recevoir de l'émulsion doivent être conformes à la réglementation en vigueur. Tout stockage doit être installé dans une cuvette de rétention étanche.

Eviter les dispositifs de pompage susceptibles de déstabiliser l'émulsion. (bannir un brassage de longue durée à l'aide d'une pompe centrifuge)

- Ne pas stocker l'émulsion à une température inférieure à + 5 °C ou supérieure à 90 °C

- Ne jamais chauffer un réservoir ou une citerne si les éléments chauffants ne sont pas largement recouverts (minimum : 15 cm).

En cas de stockage supérieur à 15 jours, procéder à une agitation modérée.

- Eviter de réchauffer les pompes ou les conduites par une flamme nue.

- Les éléments chauffants auront une puissance surfacique inférieure à 1 W/cm².

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Matériaux de conditionnement appropriés :

Recommandés : Acier, Matière plastique.

- Pour les laboratoires, récipients en plastique ou en verre.

Matériaux de conditionnement inappropriés :

A éviter : Alliages de cuivre et d'aluminium.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

- Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Type de gants conseillés :

- Latex naturel
- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- PVC (Polychlorure de vinyle)
- Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)

- Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique : Liquide Visqueux.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH de la substance/mélange :	Acide fort.
Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est :	Non précisée.
Point/intervalle d'ébullition :	Non concerné.
Intervalle de Point Eclair :	Non concerné.
Pression de vapeur :	Non concerné.
Densité :	= 1
Hydrosolubilité :	Diluable.
Point/intervalle de fusion :	0 °C.
Point/intervalle d'auto-inflammation :	Non concerné.
Point/intervalle de décomposition :	Non concerné.

9.2. Autres informations

Aspect :

- état physique : liquide plus ou moins visqueux en fonction de sa température et de sa classe
- couleur : marron à noir
- odeur : caractéristique

Caractéristiques physico-chimiques

- pH : acide (1,5 à 5)

Températures spécifiques de changement d'état

- Ebullition : 100 °C
- Solidification : < 0 °C
- Caractéristiques d'explosivité : sans objet
- Masse volumique : 1000 +/- 5 kg/m³ à 25 °C
- Solubilité dans l'eau : diluable

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : limitée aux températures usuelles de stockage, de manipulation et d'emploi.

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

Eviter :

- le gel

La stabilité dans le temps étant limitée, ne pas stocker l'émulsion au delà de 15 jours. Si le stockage est supérieur à 15 jours et inférieur à 3 mois, l'émulsion doit être remise en suspension par brassage modéré.

10.5. Matières incompatibles

Produits de nature basique, ainsi que l'aluminium, zinc...

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Contient au moins une substance sensibilisante. Peut produire une réaction allergique.

Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Substances

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur les substances.

Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

L'émulsion est un produit de construction dont le liant, après rupture de l'émulsion, présente une longue pérennité.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée sur les émulsions cationiques n'est disponible. La bio-accumulation des composants du liant seul est peu probable en raison de son insolubilité et des poids moléculaires élevés des constituants. Sa bio-disponibilité pour les organismes aquatiques est très limitée.

12.4. Mobilité dans le sol

Produit non mobile dans le sol

Eau : l'émulsion étant diluable et mobile dans l'eau, le liant dispersé peut être véhiculé sur de grandes distances.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2011 - IMDG 2010 - OACI/IATA 2011).

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé des phrases H, EUH et des phrases R mentionnées à la section 3 :

H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
EUH208	Contient <nom de la substance sensibilisante>. Peut produire une réaction allergique.
R 34	Provoque des brûlures.
R 43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).